

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SARL HOLDING BAGUE

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant							
		13	1	1	2	2	0	2	1	2	0	2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons intracommunautaires	209		210				202	434				
	Production vendue { biens services * }	215		214									
		217		218		567	308		496	853			
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222									
	Production immobilisée *			224									
	Subventions d'exploitation reçues			226									
	Autres produits			230		15	083		27	003			
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			<b>232</b>		<b>582</b>	<b>391</b>		<b>726</b>	<b>290</b>			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					202	434			
	Variation de stock (marchandises) *			236									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238			75						
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240									
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		135	452		83	260			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 334)	243	334	244		7	558			57			
	Rémunérations du personnel *			250		160	002		155	587			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		11	705		8	021			
	Dotations aux amortissements *			254		15	097		14	410			
	Dotations aux provisions			256									
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262									3
260													
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>264</b>		<b>329</b>	<b>888</b>		<b>463</b>	<b>773</b>				
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>270</b>		<b>252</b>	<b>503</b>		<b>262</b>	<b>516</b>				
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		595	976		190	000				
	Produits exceptionnels (IV)		290					303	992				
	Charges financières (V)		294		18	272			335				
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300						116	550		
		348											
Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		85	767			69	342				
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>			<b>310</b>		<b>744</b>	<b>441</b>		<b>570</b>	<b>281</b>				
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		744	441		314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		12	020							
	Provisions non déductibles *		322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324		85	767							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247		330		161	995							
	Écart de valeurs liquidatives sur OPC* 248												
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option 249		251										
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999											
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997										
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexties) 986	Zone franche urbaine (44. octies A) 987	Zones de restructuration de la défense (44. septuagésimes) 127	Zones de revitalisation rurales (44. quinquagésimes) 138									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981	Jeune entreprise innovante (44. sexties A) 989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991										
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies) 345	Investissements outre-mer 344	Créance due au report en arrière du déficit 346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44. sextuagésimes) 992									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G		Zone de développement prioritaire (44. septuagésimes) 993										
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		<b>352</b>		<b>408</b>	<b>071</b>		<b>354</b>				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)		356										
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :							<b>360</b>					

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Avignon, le 15 juin 2023

## **Holding Bague S.A.R.L.**

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

## **Holding Bague S.A.R.L.**

Siège social : 8 Avenue Balard  
04600 Château Arnoux Saint Auban

Capital social : 294 500 euros

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de la société Holding Bague S.A.R.L.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Holding Bague S.A.R.L. relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession des commissaires aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Titres immobilisés » de l'annexe expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le gérant.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Avignon, le 15 juin 2023

Le commissaire aux comptes

**@2C Entreprises**



**Boris Czorny**

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles	73 291	33 113	40 178	55 275	15 097	27.31		
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	906 994	12 250	894 744	884 494	10 250	1.16		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
<b>Total II</b>	980 285	45 363	934 922	939 769	4 847	0.52		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	351 813		351 813	787 333	435 520	55.32	
	Autres créances	1 426 391	5 822	1 420 569	1 083 206	337 363	31.14	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	523 919		523 919	14 007	509 912	NS		
Charges constatées d'avance (3)				2 519	2 519	100.00		
<b>Total III</b>	2 302 123	5 822	2 296 302	1 887 065	409 236	21.69		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	3 282 408	51 185	3 231 223	2 826 834	404 389	14.31		

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2022	12	31/12/2021	12	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 294 500 )	294 500		294 500			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	29 450		29 450			
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	1 887 861		1 347 030		540 831	40.15
Report à nouveau							
<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	744 441		570 281		174 160	30.54	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
<b>Total I</b>	2 956 251		2 241 261		714 991	31.90	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>Total II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	31 356		64 120		32 764	51.10
	Concours bancaires courants						
	Emprunts et dettes financières diverses	57 141		45 154		11 987	26.55
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			296 025		296 025	100.00
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 176		2 685		1 509	56.20	
Dettes fiscales et sociales	176 705		170 496		6 210	3.64	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	8 594		7 094		1 500	21.15	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)						
	<b>Total IV</b>	274 972		585 573		310 601	53.04
	Ecarts de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		3 231 223		2 826 834		404 389	14.31

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

272 602

554 222

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2022 12			Exercice N-1 31/12/2021 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises				202 434		202 434	100.00
Production vendue de biens							
Production vendue de services	567 308		567 308	496 853		70 456	14.18
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	567 308		567 308	699 287		131 978	18.87
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			14 903			14 903	
Autres produits			4			4	
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			582 215	699 287		117 072	16.74
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises				202 434		202 434	100.00
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements			75			75	
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			135 452	83 260		52 192	62.68
Impôts, taxes et versements assimilés			7 558	57		7 501	NS
Salaires et traitements			160 002	155 587		4 415	2.84
Charges sociales			11 705	8 021		3 684	45.92
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			15 097	14 410		687	4.77
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges				3		3	100.00
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			329 888	463 773		133 885	28.87
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			252 327	235 513		16 814	7.14
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			176	27 003		26 827	99.35
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12 31/12/2021	Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	595 976	190 000	405 976	213.67
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>	595 976	190 000	405 976	213.67
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 072		18 072	
Intérêts et charges assimilées (4)	200	335	135	40.37
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>	18 272	335	17 936	NS
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	577 704	189 665	388 040	204.59
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	830 208	452 181	378 027	83.60
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 992	3 992	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital		300 000	300 000	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>		303 992	303 992	100.00
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		116 550	116 550	100.00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>		116 550	116 550	100.00
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>		187 442	187 442	100.00
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	85 767	69 342	16 425	23.69
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 178 367	1 220 282	41 915	3.43
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	433 927	650 001	216 074	33.24
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	744 441	570 281	174 160	30.54

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

SARL HOLDING BAGUE

8 AVENUE BALARD

04600 ST AUBAN

**ANNEXE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022**

## ANNEXE

### SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
<b>- REGLES ET METHODES COMPTABLES</b>	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	1
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN</b>	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Evaluation des immobilisations corporelles	3
Evaluation des amortissements	4
Titres immobilisés	4
Créances immobilisées	4
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Disponibilités en Euros	4
Produits à recevoir	5
Charges à payer	5
Charges et produits constatés d'avance	5
Variation des capitaux propres	5
<b>- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT</b>	
Rémunération des dirigeants	6
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	6
<b>- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</b>	
Liste des filiales et participations (modèle simplifié)	6
<b>- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES</b>	
Produits et charges exceptionnels	7

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Nous vous informons que les titres détenus par la HOLDING BAGUE dans la SAS SATE ont entièrement été cédés le 16/02/2023.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport	70 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 291		
TOTAL	73 291		
Autres participations	884 494		22 500
TOTAL	884 494		22 500
TOTAL GENERAL	957 785		22 500

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport			70 000	70 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 291	3 291
TOTAL			73 291	73 291
Autres participations			906 994	906 994
TOTAL			906 994	906 994
TOTAL GENERAL			980 285	980 285

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport	17 606	14 000		31 606
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	410	1 097		1 507
TOTAL	18 016	15 097		33 113
TOTAL GENERAL	18 016	15 097		33 113

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	14 000				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 097				
TOTAL	15 097				
TOTAL GENERAL	15 097				

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Etat des échéances des créances et des dettes**

<b>Etat des créances</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>A plus d'1 an</b>
Autres créances clients	351 813	351 813	
Taxe sur la valeur ajoutée	176	176	
Débiteurs divers	1 426 215	1 426 215	
<b>TOTAL</b>	<b>1 778 204</b>	<b>1 778 204</b>	

<b>Etat des dettes</b>	<b>Montant brut</b>	<b>A 1 an au plus</b>	<b>De 1 à 5 ans</b>	<b>A plus de 5 ans</b>
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	4	4		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	31 352	28 982	2 370	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 176	1 176		
Personnel et comptes rattachés	3 517	3 517		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 486	40 486		
Impôts sur les bénéfices	4 423	4 423		
Taxe sur la valeur ajoutée	117 270	117 270		
Autres impôts taxes et assimilés	11 009	11 009		
Groupe et associés	57 141	57 141		
Autres dettes	8 594	8 594		
<b>TOTAL</b>	<b>274 972</b>	<b>272 602</b>	<b>2 370</b>	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	32 759			
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	57 141			

**Composition du capital social**

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	1.0000	294 500			294 500

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat initial.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Créances immobilisées**

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**Produits à recevoir****Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 056
Dettes fiscales et sociales	30 536
Autres dettes	1 500
Total	33 097

**Charges et produits constatés d'avance****Variation des capitaux propres**

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	1 670 980
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	570 281
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	2 241 261
<b>Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N</b>	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	2 241 261
<b>Variation en cours d'exercice</b>	
Variation des primes, réserves, report a nouveau	29 450
Autres variations	714 991
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	2 985 702
<b>VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE</b>	744 441
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
<b>VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE</b>	744 441

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -****Rémunération des dirigeants**

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction ou de gérance	Montant
Total	105 000

**Charges et produits financiers concernant les entreprises liées**

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	200	596 152

**- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -****Liste des filiales et participations**

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations</b>			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- JANA	58 678	98.00	58 578
- S.A.T.E	4 186 360	79.00	3 173 664
- SAS S.A.R.E.	1 230 655	99.00	257 846
- BD INVEST	2 680	60.00	1 680
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- LES GALETS	60 416	50.00	7 590
- AUBERGE LES GALETS	129 302	50.00	58 032
- PM INVEST	319	25.50	250
- MISTRAL DES SENS	34 089	25.00	18 615
- OBRD CONCEPT	11 095	24.50	
- JJBV	23 330	20.00	13 330
- ABR PERFORMANCE	25 879	49.00	5 879
<b>B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations</b>			

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

### **- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**

#### **Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Désignation de l'entreprise SARL HOLDING BAGUE Néant  \*

Adresse de l'entreprise 8 AVENUE BALARD 04600 ST AUBAN

Numéro SIRET \* 8 0 7 9 2 8 7 7 5 0 0 0 3 8

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	73 291	33 113	40 178	55 275
	Immobilisations financières * (1)	040	042	906 994	12 250	894 744	884 494
	<b>Total I (5)</b>	<b>044</b>	<b>048</b>	980 285	45 363	934 922	939 769
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
ACTIF CIRCULANT	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	070	351 813		351 813	787 333
	Autres * (3)	072	074	1 426 391	5 822	1 420 569	1 083 206
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	523 919		523 919	14 007
	Charges constatées d'avance *	092	094				2 519
	<b>Total II</b>	<b>096</b>	<b>098</b>	2 302 123	5 822	2 296 302	1 887 065
	<b>Total général (I+II)</b>	<b>110</b>	<b>112</b>	3 282 408	51 185	3 231 223	2 826 834
<b>PASSIF</b>				<b>Exercice N NET</b>	<b>Exercice N-1 NET</b>		
				<b>1</b>	<b>2</b>		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		294 500		294 500	
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		29 450		29 450	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			1 887 861		1 347 030
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		744 441		570 281	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		<b>Total I</b>	<b>142</b>		2 956 251		2 241 261
	<b>Total II</b>	<b>154</b>					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		31 356		64 120	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				296 025	
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 176		2 685	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)	169	172	57 141	242 440		222 743
	Produits constatés d'avance	174					
	<b>Total III</b>	<b>176</b>		274 972		585 573	
	<b>Total général (I + II + III)</b>	<b>180</b>		3 231 223		2 826 834	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		2 370	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		22 500	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

id. Quant

**HOLDING BAGUE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 294 500 euros**  
**Siège social : 8 Avenue Balard,**  
**04600 SAINT AUBAN**  
**807 928 775 RCS MANOSQUE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 20 JUIN 2023**

L'an 2023,  
Le 20 juin,  
A 16h00,

Monsieur Julien BAGUE,

Propriétaire de la totalité des 294 500 parts sociales de 1 euros chacune composant le capital social de la société HOLDING BAGUE,

Associée unique et seul gérant de ladite Société,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Julien BAGUE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 744 441 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	744 441 euros
Au compte « Autres réserves »	744 441 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 2 956 251 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu d'autres distributions de dividendes depuis la constitution de la Société.

## **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique déclare que :

- La convention de prestations de services conclue avec la Société SARE s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le montant facturé, au cours de l'exercice à la société SARE, s'est élevé à 130 000 euros hors taxes.
- Un bail commercial a été conclu le 1<sup>er</sup> février 2020 entre Mme Bague Amandine, épouse de M. Julien Bague, gérant majoritaire de la Holding Bague. Ce bail est consenti pour une durée de 9 années qui commencera à courir du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour se terminer le 31 mars 2029. Il concerne des locaux situés au 8 avenue Balard, 04600 SAINT AUBAN, pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>, comprenant un bureau de rez-de-chaussée. Celui-ci est consenti moyennant un loyer fixé à 6000 €. Le loyer est révisé par période triennale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

## **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique précise qu'il a perçu une rémunération de 105 000 euros pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice écoulé et que la société a pris en charge le paiement des cotisations sociales obligatoire (RSI) pour un montant de 28 998 euros.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**HOLDING BAGUE**  
Monsieur Julien BAGUE



**HOLDING BAGUE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 294 500 euros**  
**Siège social : 8 Avenue Balard,**  
**04600 SAINT AUBAN**  
**807 928 775 RCS MANOSQUE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 20 JUIN 2023**

L'an 2023,  
Le 20 juin,  
A 16h00,

Monsieur Julien BAGUE,

Propriétaire de la totalité des 294 500 parts sociales de 1 euros chacune composant le capital social de la société HOLDING BAGUE,

Associée unique et seul gérant de ladite Société,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Julien BAGUE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 744 441 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	744 441 euros
Au compte « Autres réserves »	744 441 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 2 956 251 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu d'autres distributions de dividendes depuis la constitution de la Société.

## **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique déclare que :

- La convention de prestations de services conclue avec la Société SARE s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le montant facturé, au cours de l'exercice à la société SARE, s'est élevé à 130 000 euros hors taxes.
- Un bail commercial a été conclu le 1<sup>er</sup> février 2020 entre Mme Bague Amandine, épouse de M. Julien Bague, gérant majoritaire de la Holding Bague. Ce bail est consenti pour une durée de 9 années qui commencera à courir du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour se terminer le 31 mars 2029. Il concerne des locaux situés au 8 avenue Balard, 04600 SAINT AUBAN, pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>, comprenant un bureau de rez-de-chaussée. Celui-ci est consenti moyennant un loyer fixé à 6000 €. Le loyer est révisé par période triennale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

## **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique précise qu'il a perçu une rémunération de 105 000 euros pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice écoulé et que la société a pris en charge le paiement des cotisations sociales obligatoire (RSI) pour un montant de 28 998 euros.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**HOLDING BAGUE**  
Monsieur Julien BAGUE



**HOLDING BAGUE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 294 500 euros**  
**Siège social : 8 Avenue Balard,**  
**04600 SAINT AUBAN**  
**807 928 775 RCS MANOSQUE**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE**  
**DU 20 JUIN 2023**

L'an 2023,  
Le 20 juin,  
A 16h00,

Monsieur Julien BAGUE,

Propriétaire de la totalité des 294 500 parts sociales de 1 euros chacune composant le capital social de la société HOLDING BAGUE,

Associée unique et seul gérant de ladite Société,

**I - A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de gérant de la société, Monsieur Julien BAGUE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**II - A pris les décisions suivantes :**

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Rémunération de la gérance,

**PREMIERE DECISION**

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 744 441 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	744 441 euros
Au compte « Autres réserves »	744 441 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 2 956 251 euros.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte qu'il n'y a pas eu d'autres distributions de dividendes depuis la constitution de la Société.

## **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, l'associée unique déclare que :

- La convention de prestations de services conclue avec la Société SARE s'est poursuivie au cours de l'exercice. Le montant facturé, au cours de l'exercice à la société SARE, s'est élevé à 130 000 euros hors taxes.
- Un bail commercial a été conclu le 1<sup>er</sup> février 2020 entre Mme Bague Amandine, épouse de M. Julien Bague, gérant majoritaire de la Holding Bague. Ce bail est consenti pour une durée de 9 années qui commencera à courir du 1<sup>er</sup> avril 2020 pour se terminer le 31 mars 2029. Il concerne des locaux situés au 8 avenue Balard, 04600 SAINT AUBAN, pour une superficie de 10 m<sup>2</sup>, comprenant un bureau de rez-de-chaussée. Celui-ci est consenti moyennant un loyer fixé à 6000 €. Le loyer est révisé par période triennale à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et indexé sur l'indice des loyers commerciaux.

## **QUATRIEME DECISION**

L'associée unique précise qu'il a perçu une rémunération de 105 000 euros pour ses fonctions de gérant au cours de l'exercice écoulé et que la société a pris en charge le paiement des cotisations sociales obligatoire (RSI) pour un montant de 28 998 euros.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

HOLDING BAGUE  
Monsieur Julien BAGUE

